

1. Débitrice: **COLORINE SA**, Z.I. Sorge Sud, chemin de Saugy 12, **1023 Crissier**
2. Durée du sursis concordataire: 4 mois jusqu'au 01.11.2009
3. Commissaire: Gian-Franco LOCCA, expert-comptable diplômé, p.a. CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., Avenue Tissot 16, case postale 668, 1001 Lausanne, Tél. 021 311 10 55
4. Remarques: Date de l'octroi du sursis: 1er juillet 2009, devenu exécutoire
Délai pour la production des créances et autres droits: 27 août 2009, sous peine pour les créanciers de se voir exclus des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs du sursitaire et toutes personnes qui détiennent des biens lui appartenant, à quelque titre que ce soit, s'annonceront auprès du commissaire au sursis dans le délai imparti pour les productions.
Examen des pièces: Durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, soit dès le 28 août 2009, au bureau du commissaire au sursis chez CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., Avenue Tissot 16, à Lausanne, sur rendez-vous.
Assemblée des créanciers: Les créanciers sont convoqués en assemblée pour le mercredi 16 septembre 2009 à 10 h. 00 dans les bureaux du commissaire au sursis chez CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., Avenue Tissot 16, à Lausanne.
Diverses informations: Le débiteur est propriétaire d'un iim-meuble dans le canton de Vaud.
Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque pour le paiement des dettes contractées durant la période du sursis concordataire.

Gian-Franco Locca, p.a. CFT Cie Fiduciaire Temko S.A.
1001 Lausanne